

Députation de la section du Pont-Neuf (Paris) demandant l'abandon du nom section Révolutionnaire, lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794)

Jean-Baptiste Clauzel

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Clauzel Jean-Baptiste. Députation de la section du Pont-Neuf (Paris) demandant l'abandon du nom section Révolutionnaire, lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 360;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_20008\\_t1\\_0360\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_20008_t1_0360_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

**l'asservir. Elle désire enfin l'épuration des autorités constituées.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, avec la réponse de président; renvoi aux comités de Législation, de Sûreté générale et de Division, pour le changement de nom (73).**

L'ORATEUR (74): Représentants du peuple, la section du Pont-Neuf, nommée par exception Révolutionnaire en vertu du décret surpris à votre religion sous le règne de Robespierre, de la commune rebelle et de leurs complices, qui en avaient écarté la liberté, la franchise et l'énergie, a repris son premier nom hier en assemblée générale.

Sous ce nom, qu'elle n'a jamais déshonoré par aucun excès et quelle vous prie de lui conserver, elle vous apporte le rapport de l'arrêté pris par quelques intrigants ou dupes, portant adhésion à celui du ci-devant club électoral et la section du Muséum contre le gouvernement actuel.

Elle vous félicite de votre Adresse au peuple français; elle compte sur la parole que vous avez donnée au peuple de lui assurer l'égalité, la liberté, la sûreté des personnes et des propriétés, le maintien de la justice, la paix et le bonheur. Elle vous félicite de la suspension d'une Société qui avait imaginé pouvoir faire au tyran un trône de vos cadavres et des nôtres.

Elle vous demande la punition prompte et sans pitié des Mandrins politiques, qui, ne voulant que d'une liberté de contrebandiers, ont égaré, stupéfié, égorgé le peuple, afin de l'asservir.

Elle vous demande surtout l'épuration de toutes les autorités, composées en grande partie de leurs partisans.

Vive la République! Vive la Convention!

LE PRÉSIDENT (75): Les sections de Paris, jalouses du dépôt que la nation entière leur a confié, ont montré dans toutes les circonstances difficiles, que cette grande commune est digne de veiller à la garde de la Convention nationale.

Les lumières de ces habitants servent de flambeau pour éclairer les autres parties de la République sur les intérêts du peuple: mais, citoyens, ne perdez pas de vue que la volonté générale en France est le résultat de celle de 25 millions d'hommes. À portée du corps législatif, les braves citoyens de votre section viennent lui faire part de leurs vœux et de leurs réflexions: la Convention les pèsera dans sa sagesse; elle ne doute pas que vous n'attendiez que la soumission due à la représentation nationale, la décision que l'intérêt de la patrie, et la justice du peuple, lui dicteront.

(73) P.-V., L, 226-227. Cette section se nomme «section Révolutionnaire» depuis le 7 septembre 1793.

(74) *Moniteur*, XXII, 642. *Bull.*, 11 frim. (suppl.); *Débats*, n° 799, 1020; *Ann. Patr.*, n° 700; *C. Eg.*, n° 835; *J. Fr.*, n° 797; *Gazette Fr.*, n° 1064; *Mess. Soir*, n° 835; *J. Paris*, n° 72.

(75) *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

**Une députation de la section des Arcis [Paris] est introduite. Les assemblées de section ou de commune, dit-elle, sont les vraies sociétés populaires; c'est là que le peuple peut délibérer plus utilement sur les affaires publiques; c'est là qu'il doit être plus jaloux d'exprimer son vœu. Elle prie en conséquence la Convention d'inviter tous les citoyens à fréquenter assidument leurs sections, pour étouffer la voix perfide de ces patriotes sanguinaires errans, qui, n'ayant plus de noyau, peuvent se répandre dans les assemblées du peuple pour corrompre l'opinion publique, et chercher à y élever de nouveaux remparts à leurs crimes, après avoir été chassés de la brèche, sur laquelle ils osoient défier la représentation nationale. Elle termine par inviter la Convention à conserver ce caractère de justice et de fermeté qu'elle a déployé depuis le 9 thermidor.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (76).**

F. CHAMOULAND (orateur de la section): Représentants du peuple, on l'a dit avec raison à votre tribune: les sections de toutes les communes de la République sont les vraies sociétés populaires. C'est là où le peuple peut délibérer le plus utilement sur les affaires publiques; c'est là où il doit être le plus jaloux d'exprimer son vœu: il est donc important que tous les citoyens ne négligent point de les fréquenter; il faut que chacun y vienne, dans le moment actuel, pour étouffer la voix perfide de ces *patrio-sanguinaires* errants, qui, n'ayant plus de noyau, peuvent se répandre dans les assemblées du peuple pour y corrompre l'opinion publique, et chercher à élever de nouveaux remparts à leurs crimes, après avoir été chassés de la brèche sur laquelle ils osaient défier la représentation nationale elle-même.

Vous leur avez prouvé, citoyens législateurs, qu'en vain ils vouloient lutter contre la puissance suprême du Souverain dont vous êtes les seuls dépositaires. Vous n'avez fait que vous montrer, et bientôt ils ont disparu, mais nous devons craindre qu'ils ne machinent en secret leur résurrection. Eh bien! citoyens représentans, privez-les de la dernière ressource qu'il leur reste, en leur ôtant la faculté de nuire dans les assemblées du peuple.

Ils savent que les sections sont les postes les plus avantageux, pour s'emparer de l'opinion du peuple: ils pourroient chercher à y établir de nouvelles batteries. Hâtez-vous, représentans, de faire échouer ce funeste projet en invitant tous les citoyens, d'une manière particulière, à se rendre fréquemment aux assemblées de leur section.

Vous n'ignorez pas que la plupart sont devenues presque désertes, et que l'absence des citoyens a, pour motif, divers prétextes qui ont

(76) P.-V., L, 227.